

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

### **SEANCE DU 21 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt et un du mois de mars, à quatorze heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

#### Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental, Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint, Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation, Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique, M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

#### Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Thierry GINESTET, Jacques THOUROUDE, George BOUSQUET.

#### Absent excusé:

M. Jean-Paul RAYNAUD.

#### Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4/ votants : 4.

Date de la convocation : 17 mars 2014.

## **RAPPORT N°029/BUR - 03/14**

OBJET : Attribution du marché n°2013-09 passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'achat d'actions de formation aux permis de conduire pour les sapeurs-pompiers du Tarn

Le Service départemental d'incendie et de secours du Tarn a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat de formation aux permis de conduire, envoyé à la publication le 1er octobre 2013, composée de 4 lots.

Quatre offres ont été reçues dans les délais.

A l'issue de cette consultation, le président a procédé à l'ouverture des plis et soumis cette ouverture à l'avis de la CAO, réunie le 21 mars 2014 à 11h30, qui a agréé l'ensemble des candidatures.

La CAO a, par la suite, procédé à l'attribution des guatre lots, comme suit :

lot 1: Achat d'actions de formation à la conduite de véhicules poids lourds (C), super lourds (CE), remorque (BE), transport en commun (D) et de CACES sur la commune d'Albi ou sa proche agglomération, à l'entreprise ECF pour des prix unitaires décomposés comme suit :

.../...

	Prix unitaire € HT
Permis C	1290
Permis BE	460
Permis CE	1500
Permis D	1550
CACES	375

- lot 2 : Achat d'actions de formation à la conduite de véhicules poids lourds (C), super lourds (CE), transport en commun (D), remorque (BE) et de CACES sur la commune de Castres ou sa proche agglomération, à l'entreprise CFPR pour des prix unitaires décomposés comme suit :

	Prix unitaire € HT
Permis C	1400
Permis BE	500
Permis CE	1500
Permis D	1500
CACES	400

- lot 3: Achat d'actions de formation à la conduite de véhicules poids lourds (C), super lourds (CE) et de remorque (BE) sur la commune de Gaillac ou de Graulhet ou de leur proche agglomération, à l'entreprise GALAN pour des prix unitaires décomposés comme suit :

	Prix unitaire € HT
Permis C	1500
Permis BE	650
Permis CE	2200

- **lot 4** : Achat d'action de formation à la conduite d'embarcations : Permis fluvial – option « eaux intérieures », à **l'entreprise CFPR** pour un prix unitaire de 350,00 € HT.

- lot 5 : Achat d'action de formation à la conduite d'embarcations : Permis mer – option « côtière », à l'entreprise CFPR pour un prix unitaire de 450,00 € HT.

Les membres du Bureau du Conseil d'administration sont informés :

> du choix de la CAO du 21 mars 2014 concernant l'attribution des lots de cette procédure.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

> d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ce marché.

Pour extrait certifié conforme, président du Conseil d'Administration,

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture le **28 mars 2014** 

et de la publication-notification du 28 mars 2014